



Conseil économique et social

Distr. générale
21 juillet 2004
Français
Original: anglais

Session de fond de 2004

New York, 28 juin-23 juillet 2004

Point 7 f) de l'ordre du jour

**Questions de la coordination, questions
relatives au programme et autres questions :
groupes consultatifs spéciaux pour les pays
africains qui sortent d'un conflit**

Lettre datée du 16 juillet 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint la déclaration que j'ai prononcée au Conseil économique et social le 15 juillet 2004, au nom du Groupe consultatif spécial pour le Burundi (voir annexe). Il a été fait rapport oralement au Conseil conformément à la résolution 2004/2 du 3 mai 2004. Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le présent document comme document du Conseil

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République sud-africaine
(*Signé*) Dumisani S. **Kumalo**



Annexe**Déclaration faite oralement au Conseil économique et social
le 15 juillet 2004 par le Président du Groupe consultatif spécial
pour le Burundi**

Le Conseil se souviendra que le Groupe consultatif spécial pour le Burundi a présenté son dernier rapport au Conseil (E/2004/11) à sa session d'organisation de 2004. Dans sa résolution 2004/2 qu'il a adoptée le 3 mai 2004, le Conseil a pris note avec intérêt du rapport du Groupe consultatif spécial pour le Burundi et accueilli avec satisfaction ses recommandations. Il a également demandé au Groupe consultatif spécial de continuer à suivre de près la situation humanitaire et socioéconomique, d'examiner la transition entre les activités de secours et les activités de développement au Burundi, ainsi que la manière dont la communauté internationale soutient ce processus, et de lui en rendre compte, selon qu'il conviendrait, à sa session de fond de juillet 2004.

En outre, je voudrais également rappeler que le Conseil a décidé que le Groupe devrait contribuer à l'évaluation des groupes consultatifs spéciaux en général, et en particulier aux enseignements tirés de l'exécution de son mandat et de l'application de ses recommandations. J'ai le plaisir de signaler que le Groupe a participé activement à la réunion officielle que le Conseil a tenue le 3 mai pour examiner les vues sur l'évaluation des groupes. La présence de M^{me} Séraphine Wakana, Ministre de la planification, de la reconstruction et du développement du Burundi à cette réunion, était particulièrement importante.

En ce qui concerne le Burundi, deux faits nouveaux importants se sont produits depuis le début de 2004 dans le contexte de l'action menée par la communauté internationale dans ce pays. Le premier est le Forum des partenaires de développement du Burundi, que les Gouvernements burundais et belge ont organisé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et qui a eu lieu à Bruxelles en janvier 2004. Le second est la décision que le Conseil de sécurité a prise le 21 mai d'autoriser le déploiement d'une opération de maintien de la paix au Burundi, l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). Cette décision est intervenue après plus d'une année au cours de laquelle la Mission africaine au Burundi (MIAB) a été la seule mission à assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans le pays. Ces deux faits ont contribué à soutenir les efforts déployés par les Burundais pour rétablir une paix durable et promouvoir la réconciliation nationale dans le pays.

Dans son dernier rapport au Conseil économique et social, le Groupe a souligné l'importance de maintenir la dynamique et de consolider le processus de paix. Nous sommes convaincus que la mise en place d'une mission de maintien de la paix de l'ONU, dont le mandat comprend les aspects désarmement et démobilisation du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion constitue un pas important en vue du maintien de la stabilité dans le pays. Le Groupe a tenu des discussions sur toutes ces questions avec M^{me} Carolyn McAskie, nouvellement nommée Représentante spéciale du Secrétaire général et chef de l'ONUB, avant son départ de New York pour prendre ses fonctions à Bujumbura. Le Groupe est convenu avec M^{me} McAskie qu'il fallait maintenir d'étroites relations avec le Groupe spécial afin de faciliter notre appui en faveur du développement, de la paix et de la sécurité au Burundi.

Le Groupe a continué à travailler sans relâche en collaboration avec de nombreuses parties prenantes et des représentants de la communauté internationale des donateurs. Le Burundi continue à ne pas recevoir un appui suffisant pour faire face à ses besoins urgents dans les domaines humanitaire, économique et social. Lors du Forum des partenaires de développement du Burundi tenu à Bruxelles en janvier 2004, auquel le Groupe a participé, des engagements à hauteur de 1 milliard 32 millions de dollars des États-Unis ont été pris à l'appui du Burundi. Il a été créé un comité de suivi de ce forum qui tient depuis lors des réunions de donateurs mensuelles au Burundi. La situation au Burundi suscite un grand intérêt comme le montre le fait que certains représentants de pays donateurs qui sont basés à Nairobi se rendent tous les mois à Bujumbura pour participer à ces réunions.

Le Groupe engage les donateurs à décaisser les fonds promis dès que possible, comme M^{me} Wakana, Ministre de la planification, de la reconstruction et du développement du Burundi l'a demandé il y a quelques jours, à la réunion de haut niveau du Conseil. Nous tenons également à répéter l'importance d'un plan global qui confirmerait les liens entre les divers programmes de développement qui ont été mis en train, ainsi qu'il est indiqué dans le communiqué final du Forum des partenaires de développement à Bruxelles.

Des progrès ont également été enregistrés dans les domaines de l'allègement de la dette, du soutien de la balance des paiements et de la gouvernance. En ce qui concerne l'allègement de la dette, le Burundi a conclu le 7 juillet 2004 avec la Banque africaine de développement un plan destiné à éponger ses arriérés. Ceci a conduit à une collaboration accrue avec la Banque, qui avait déjà envoyé une mission d'évaluation dans le pays pour identifier des projets susceptibles d'inciter d'autres donateurs à participer à l'action entreprise. Dans l'intervalle, la France et l'Italie ont annulé les dettes bilatérales du Burundi. La Belgique a également versé une contribution de 4 millions d'euros au titre du soutien de la balance des paiements.

Dans le domaine de la gouvernance, une assistance a été fournie par divers partenaires, dont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, l'Union européenne, la Banque mondiale et le PNUD. Toutefois, une grande partie de cette assistance a trait à l'organisation des élections, qui doivent avoir lieu en octobre/novembre 2004. Au cours de sa visite à New York, Mme Wakana a informé le Groupe des progrès accomplis sur les questions de gouvernance, y compris la rédaction de la constitution dont l'adoption est une condition préalable à la tenue des élections. Le Groupe a souligné qu'il était nécessaire d'accélérer et de conclure ce processus à titre prioritaire pour respecter les termes de l'Accord d'Arusha et permettre la tenue d'élections comme prévu. Il est également nécessaire d'assurer la réforme du secteur de la sécurité, et le Burundi reçoit un appui international à cette fin.

En ce qui concerne les organismes des Nations Unies, on peut également noter un certain nombre de faits nouveaux positifs. Le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le descriptif de programme du Burundi pour la période 2005-2007, qui est fondé sur les priorités nationales élaborées dans le cadre de la stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Ce dernier a été mis au point par les organismes des Nations Unies au début de l'année. Les objectifs stratégiques de ce programme comprennent la promotion de la bonne gouvernance pour assurer la réalisation des objectifs du

Millénaire pour le développement, la lutte contre le VIH/sida et le passage de la phase des secours d'urgence à celle du développement, domaine dont le Groupe a souligné l'importance dans le rapport qu'il a présenté au Conseil. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a également adopté à sa session annuelle pour 2004 son programme de pays pour le Burundi et approuvé un budget indicatif global de 37 millions de dollars, dont plus de 10 millions au titre des ressources de base pour la période 2005-2007. Je tiens à signaler par ailleurs que le Gouvernement japonais a décidé d'apporter un appui au Burundi dans le cadre de son Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humanitaire en offrant des financements aux organismes des Nations Unies qui s'emploient à réduire la vulnérabilité, en particulier chez les déplacés et les réfugiés. La contribution du Gouvernement japonais devrait atteindre 5 millions de dollars.

Bien que les faits susmentionnés marquent une amélioration de la situation au Burundi, celle-ci est loin d'être à la mesure de ce dont le pays a réellement besoin. Le Groupe tient donc à réitérer son appel à la communauté des donateurs en lui demandant d'offrir un appui plus généreux au pays, notamment en contribuant au Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette multilatérale, constitué par la Banque mondiale pour aider le pays à épouser ses arriérés.

Le Burundi a besoin d'un appui massif de la communauté internationale. Si la mise en place de l'ONUB est un événement de la plus haute importance, le Burundi a aussi besoin d'un soutien tangible qui permette d'améliorer les conditions de vie de la population afin qu'elle puisse croire à la paix et commencer à remettre en état les communautés. La situation sur le terrain demeure précaire. Au cours de la période à l'examen, 52 000 réfugiés sont rentrés au Burundi, la plupart avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Comme il l'a signalé dans le rapport qu'il a présenté au Conseil il y a six mois, le Groupe estime que le Burundi est à la croisée des chemins, et que les efforts faits par le Gouvernement et la population doivent bénéficier d'un appui international important, dans le cadre d'un partenariat véritable. Cette position n'a pas changé, et le Groupe estime que de nouveaux efforts sont nécessaires pour offrir des possibilités réelles au peuple burundais et promouvoir une approche intégrée à la paix et au développement en faveur de ce pays.

Il n'y a pas de doute que l'attention que le Groupe consultatif spécial a réussi à attirer sur le Burundi au cours des derniers mois a produit des résultats, ce dont nous sommes fiers. Cependant, la route qui mène au plein relèvement et à l'entière reconstruction du Burundi est longue, et nous avons à peine fait les premiers pas. À cet égard, il sera utile que le Groupe consultatif spécial poursuive ses activités. Le Groupe estime également que le Conseil économique et social devrait encourager des membres de la communauté des donateurs qui ont participé au forum de Bruxelles à traduire les engagements qu'ils ont pris en apports réels de ressources.